



### A retenir

**Mouche de l'olive** : l'insecte est observé dans les parcelles de référence du réseau dans les deux zones d'altitude et les olives de variétés précoces y ont atteint leur taille attractive, les rendant sensibles aux piqûres de ponte. Localement, le maintien de températures élevées pourrait perturber l'activité biologique du diptère. Ainsi, le risque de dégâts peut varier selon les vergers. Les relevés de captures sont régulièrement actualisés dans la base de données "Gestolive" de l'AFIDOL (lien : <http://www.afidol.org/tracoliv/records/choixAnneeCarte/bactro>).

#### • Stades phénologiques de l'olivier

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On est dans les premières phases de **grossissement du fruit** et les olives peuvent atteindre de 0,8 à plus d'1 centimètre de longueur, selon les variétés. Sur les parcelles proches du littoral, la taille des fruits est attractive aux piqûres de ponte de la mouche (calibre d'olive > 9-10 mm), notamment sur les variétés Ghjermana di Casinca et Picholine.

*Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.*

#### • La mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Les températures anormalement élevées de ce mois de juin ont perturbé l'activité de l'insecte. Toutefois, les orages passés ou annoncés peuvent localement abaisser les températures qui deviennent alors conformes aux normales de saison, voire inférieures. D'après les prévisions météorologiques, cette tendance devrait se maintenir les prochains jours, rendant par endroits les conditions climatiques nettement plus favorables à son activité de ponte. On notera que les pluies voient généralement, au cours des jours qui suivent, les populations de mouches augmenter.

**Zone < 150 mètres d'altitude** : le premier vol de la mouche est en cours, sur les parcelles d'observation on comptait en moyenne plus de **3 mouches par piège et par jour** du 22 au 29 juin dans le Nebbiu (**PATRIMONIO** et **VALLECALLE**), tandis qu'en Plaine Orientale (**SORBO OCAGNANO**) et en Balagne (**AREGNO**) on n'atteignait pas la moyenne d'**1 mouche par piège et par jour** pour la même période.

**Zone < 300 mètres** : le vol de la mouche est également en cours, on signalait à **URTACA** un taux de capture moyen de près de **4 mouches/piège/jour** entre le 23 et le 26 juin.

**Observations** : à basse altitude, les taux de captures signalés sont encore assez faibles mais la mouche est présente, les olives souvent attractives (surtout en vergers irrigués) et les températures localement rafraichies par les récentes averses rendent le climat favorable à l'activité de ponte du diptère, même si aucune trace n'est encore signalée.



Photo1 : *B. oleae*

#### **Seuil indicateur de risque:**

- **Insectes capturés** : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit **1 mouche par piège et par jour** pendant plusieurs jours pour le piège alimentaire.
- **Dégâts observés** : 3 % d'olives piquées entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> vol pour les fruits destinés à l'huile.

## SOMMAIRE

### À retenir

### Stades phénologiques

### Mouche de l'olive

### Prévision météo

### Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B  
Rédactrice : Frédérique  
CECCALDI



Partenaires : exploitants  
observateurs, AREFLEC

### Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
Crédit photo : CA2B








Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

**Évaluation des risques de piqûres de ponte** : moyen à faible selon que les seuils de nuisibilité soient ou non atteints. Lorsque les olives sont attractives (à partir d'1 cm de longueur et lorsqu'il y a suffisamment de pulpe dans le fruit), avec des températures inférieures à 28°C en fin de journée (18h) et globalement inférieures à 35°C dans la journée, le risque augmente.

**Gestion du risque** : le contrôle des ravageurs et maladies de l'olivier peut s'organiser autour de la mise en œuvre de méthodes de lutte dites "alternatives", fondées sur des techniques agronomiques, physiques, mécaniques ou biologiques. Le principe repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Ainsi, des produits de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime, peuvent permettre de limiter préventivement les risques liés aux dégâts des mouches de l'olive par la combinaison de leviers d'action tels que le recours à un système de pièges à insectes et l'emploi d'une substance naturelle d'origine minérale : le Silicate d'aluminium appelé plus communément "argile". Ces produits figurent sur une liste officielle publiée par la DGAL et consultable en allant sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-289>.

## PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Vendredi 30 juin	Samedi 1 <sup>er</sup> juillet	Dimanche 2 juillet	Lundi 3 juillet	Mardi 4 juillet	Mercredi 5 juillet	Jeudi 6 juillet
<b>Haute Corse/ Corse du Sud</b>							
	Averses orageuses sur la région bastiaise et le Nebbiu puis sur la façade occidentale ; baisse des températures	Retour des nuages en milieu de journée pouvant donner des averses ; vent d'Ouest sur le Cap Corse et Balagne	Retour du soleil avec quelques passages nuageux	Temps ensoleillé ; températures en hausse	Temps ensoleillé ; températures en hausse		

Pour lundi 3 et mardi 4, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour mercredi 5 et jeudi 6, il est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.